

Département du Var

# VILLE DE SAINT CYR SUR MER

-----  
Arrondissement de  
TOULON

-----  
Canton de  
SAINT CYR SUR MER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2019 – 05 - 16

**Séance du 14 mai 2019**

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 23

Représentés : 7

Absents excusés : 3

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze mai,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER  
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la  
présidence de Monsieur le Maire.

**OBJET :**  
*Etaient présents* : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire  
*Adjoints* : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, Messieurs BAGNO,  
FERRARA, JOANNON, LE VAN DA.

*Conseillers Municipaux* : Mesdames, AIELLO, BERTOIA, LALESART,  
MANFREDI, MOTUS-JAQUIER, ORSINI, TOCHE SOULÉ, TROGNO,  
Messieurs, BUONCRISTIANI, GUEGUEN, LUCIANO,  
PATOUILLARD, ROCHE, SAOUT, VALENTIN.

**GESTION DES ACCUEILS  
DE LOISIRS SANS  
HEBERGEMENT  
DE LA COMMUNE**

*Etaient représentés* :  
*Adjoints* : Madame Michèle VANPEE (procuration à Monsieur Louis  
FERRARA), Monsieur Frédéric HERBAUT (procuration à Monsieur  
Antoine BAGNO)

**AUTORISATION AU MAIRE  
DE SIGNER LE MARCHE**

*Conseillers Municipaux* : Mesdames Amandine CIDALE (procuration à  
Madame Olivia MOTUS-JAQUIER), Sabine GIACALONE (procuration à  
Monsieur Pierre LUCIANO), Marie-Claire PELOT-PAPPALARDO  
(procuration à Madame Christine ORSINI), Isabelle VIDAL (procuration à  
Madame Andrée SAMAT), Monsieur Dominique OLIVIER (procuration à  
Monsieur Alain PATOUILLARD)

*Etaient absents excusés* :  
*Conseillers Municipaux* : Madame Stéphanie LEITE, Messieurs Jean-Luc  
BERNARD et Claude GIULIANO.

<<<<>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO, Secrétaire de  
séance.

Accusé de réception en préfecture  
083-218301125-20190514-DEL20190516-DE  
Date de télétransmission : 15/05/2019  
Date de réception préfecture : 15/05/2019

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2019.03.18 du 12 mars 2019, le Conseil Municipal a autorisé le lancement du marché de services portant sur la gestion de l'accueil de loisirs sans hébergement de la Commune selon la procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2015-899 et du décret n°2016-360 relatifs aux marchés publics.

Ce marché public est un accord-cadre mono-attributaire, en application des articles 78 et 80 du décret, exécuté au fur et à mesure au moyen de bons de commande, avec les montants minimum et maximum suivants :

- Montant minimum annuel : 200 000 € HT
- Montant maximum annuel : 350 000 € HT

La durée du marché est de douze mois à compter du 1er juillet 2019 jusqu'au 30 juin 2020.

Le marché est reconductible 3 fois une année.

Un Avis d'Appel Public à la Concurrence a été envoyé au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (B.O.A.M.P) à la publication le 15 mars 2019.

Dans sa séance du 06 mai 2019, la Commission d'Appel d'Offres a attribué, à l'unanimité, à l'ODEL VAR, le marché à bons de commande pour un montant total estimé selon la simulation à 268 406,68 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'exposé qui précède et l'autoriser à signer le marché correspondant avec l'ODEL VAR ainsi que toutes les pièces afférentes au marché.

Le Conseil Municipal, par :

28 Voix POUR

1 ABSTENTION (Madame Béatrice AIELLO)

1 NE PARTICIPE PAS AU VOTE (Monsieur le Maire)

Adopte l'exposé qui précède,

Autorise Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir avec l'ODEL VAR ainsi que toutes les pièces afférentes au marché.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Premier Adjoint

*Signature électronique*

Andrée SAMAT